

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du jeudi 16 mars 2023

Le Président ouvre cette séance en mode hybride. Il souhaite la bienvenue au nouveau représentant élu des autres personnels, M. Alexandre KORBER, qui travaille au centre de ressources informatiques de l'ENS-PSL. M. KORBER remplace Mme Axelle HADDAD qui a quitté le Collège de France et à qui le Président adresse ses remerciements. Il propose à Monsieur KORBER de se présenter. Monsieur KORBER indique qu'il est technicien web à l'ENS-PSL depuis 1999, et à la CGT Ulm depuis une dizaine d'années.

Le Président le remercie. Il précise pour celles et ceux qui sont en distanciel qu'en cas de vote à bulletin secret, il conviendra d'adresser un mail au Représentant du Recteur en tenant compte du nombre de procurations dont ils disposent le cas échéant.

Participants présents physiquement avec voix délibérative :

Jean Aboudarham, Fabienne Casoli, Camille Chaudonneret, Maxime Chupin, Vincent Croquette, Cédric Dalmaso, Dominique Deville de Périère, Eric Fleury, Luc Fournial, Alain Fuchs, Christophe Giraud, Alexandre Korber, Christian Lermينياux, Océane Mascaro, Samuel Pinaud, Frédéric Worms.

Participants présents en visioconférence avec voix délibérative :

Jean-Luc Beylat, Vincent Laflèche, Michela Malpangotto, Elisabeth Massoni-Causse, Philippe Mayol, El Mouhoub Mouhoud, Denis Rousset, Ronan Stephan, Jean-Philippe Thiellay, Sandrine Treiner, Thierry Wirth.

Membres excusés avec procuration :

Michelle Bubenicek (procuration à Fabienne Casoli), Marie-Claire Carrère-Gée (procuration à Christian Lermينياux), Sylvie Correard (procuration à Vincent Croquette), Cécile Falcon (procuration à Cédric Dalmaso), Frédérique Fleck (procuration à Jean Aboudarham), Claire Lasne-Darcueil (procuration à El Mouhoub Mouhoud), Marie-Christine Lemardeley (procuration à Alain Fuchs), Astrid Nivard (procuration à Alain Fuchs), Thomas Römer (procuration à Frédéric Worms), Jean-Michel Verdier (procuration à Fabienne Casoli).

Membres avec voix consultative et invités présents :

Florence Benoit Moreau, Viviane Bustanoby, Claude Catala, Coralie Chevallier, Louis Dang Ngoc, Cédric Denis-Rémis, Bruno Gérard, Eric Godeau, Gabrielle Grandguillaume, Jennifer Heurley, Christine Kotchian, Jérôme Lartigau, Jérémie Loussouarn, Hélène Mangano, Cécilia Mendes, Hélène Orain, Lina Ribeiro, Céline Rivière, Jean-Brice Rolland, Arnaud Tourin, Nathalie Vieira, Smail Zaghmouri.

Le quorum est atteint.

RETRAIT d'un point

Le Président informe les administratrices et administrateurs du retrait du point B1 :

- Frais généraux des PEPR

Ce point sera soumis à un prochain CA.

AJOUT d'un point

Lors de la réunion préparatoire avec les élus, une élue a demandé l'ajout d'un point de discussion relatif à la création d'un Comité des finances du CA.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 15 décembre 2022

Le Président propose de débiter par l'approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2022. Il demande s'il y a des remarques ou des demandes de modification.

Un élu souhaite souhaiterait que soit clarifié le passage sur la politique en termes d'open source.

Moyennant cette modification, le Président propose de procéder au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1 Approbation de compte financier 2022 de l'Université PSL et affectation du résultat 2022

Le Président salue la présence des Commissaires aux Comptes Bruno GERARD (EY) et Eric GODEAU (Deloitte). Il donne la parole à la Directrice Générale des Services.

La présentation du compte financier remplit un triple objectif : arrêter les comptes au 31 décembre 2022, présenter et analyser l'exécution budgétaire, apprécier l'évolution de la situation financière de l'organisme. Le compte financier est une mise en perspective des éléments issus de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale. 2022 a été marquée par plusieurs faits.

En premier lieu, PSL est devenue une université de plein exercice suite à la parution du décret du 24 novembre 2022 pérennisant ses statuts : elle est désormais un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous forme de grand établissement.

En second lieu, PSL a remporté plusieurs appels à projets structurants : Excellences, CMA IA et Quantique, Equipex+, PEPR. Le rythme d'avancement de plusieurs projets (DEMOES, IDEES – convergence SI, EELISA, COFUND) a été moins soutenu que prévu.

En troisième lieu, la structuration fonctionnelle des services a été révisée, qui se traduit par la création d'une direction de la formation (mars), la constitution d'une direction de la recherche en trois pôles (juillet) et la création de la direction de l'aide au pilotage et de la qualité (septembre).

Pour faire face à des difficultés de recrutement, une chargée de recrutement a été embauchée. Un travail sur la marque employeur est en cours.

Agrégats financiers

Les agrégats financiers, satisfaisants, se caractérisent en 2022 par un résultat excédentaire de 3 951 880 €, qui donne lieu à un apport au fonds de roulement d'un montant quasi identique (3 908 828 €) et par une trésorerie confortable (25 687 625 €).

	2019	2020	2021	2022
Résultat Comptable	1 551 738 €	3 403 126 €	5 961 154 €	3 951 663 €
Capacité D'autofinancement	3 353 364 €	3 403 984 €	5 858 803 €	3 748 885 €
Fonds De Roulement	1 983 163 €	5 306 162 €	11 149 376 €	15 058 025 €
Besoin En Fonds De Roulement	-438 043 €	-1 135 768 €	1 218 871 €	-10 629 600 €
Trésorerie	2 421 206 €	6 441 930 €	9 930 504 €	25 687 625 €

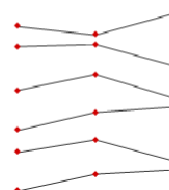
Exécution 2022 en comptabilité budgétaire

Le solde budgétaire au 31 décembre 2022 s'élève à 13 864 550€ (soit une différence entre 47 927 639€ de recettes encaissées et 34 063 089€ de crédits de paiement exécutés).

Recettes encaissées	CP décaissés	Solde budgétaire au 31/12/2022
47 927 639€	34 063 089€	= 13 864 550 €

Exécution des recettes 2022

RECETTES	Exécuté 2021	BI 2022	Exécuté 2022	Taux d'exécution en recettes
SCSP	6 940 748	6 320 412	7 811 519	123,6%
Fiscalité affectée	41 066	43 500	23 839	54,8%
Financements publics	380 668	689 060	242 497	35,2%
Financements d'Etat	24 910 966	35 085 046	37 977 022	108,2%
Recettes propres	2 457 444	3 290 452	1 872 763	56,9%
Recettes globalisées	34 730 891	45 428 470	47 927 640	105,5%



La SCSP est en augmentation (+ 871K€) en raison des mesures LPR et de financements d'actions spécifiques (revalorisation des contrats doctoraux, postes, Dialogue stratégique de gestion, chaire de professeur junior, plan national de relance et de résilience, etc.).

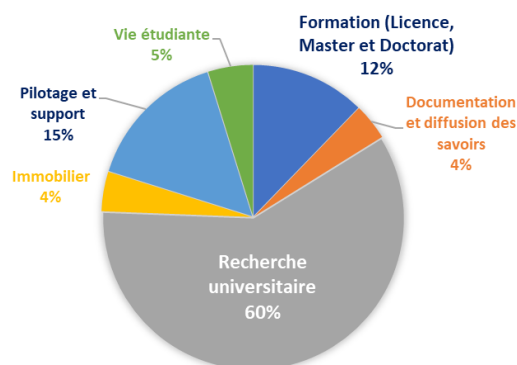
S'agissant des autres financements publics et État, il est à noter que :

- 4 trimestres d'intérêts du capital non consommable de l'IDEX ont été perçus en 2022 contre 3 en 2021 (+6,7 M€).
- Les subventions concernant la part décennale des deux EUR Frontcog et Translitterae au titre de 2021 et 2022 ont été perçues en 2022, ce qui explique le doublement de l'exécution 2022.
- Les moyens attendus sur SFRI ne sont pas parvenus (-2,5 M€), ils seront perçus en 2023 après justification transmise à l'ANR. Le conventionnement avec l'ANR des projets IDEES et DEMOES explique les versements de la première échéance due pour chacun des projets, respectivement 1,4 M€ et 2,2M€.
- PSL a été lauréate de l'AAP Compétences et Métiers d'Avenir en intelligence artificielle. La convention a été signée en 2022, les moyens perçus sont de 3,9 M€.

Les ressources propres accusent une baisse de 25% entre 2021 et 2022 (-585K€) en raison du différentiel des versements CVEC, de refacturations de postes entre la fondation et l'université qui finalement n'avaient pas lieu d'être (Chaire L'Oréal). Certains postes compensent les deux postes précédemment identifiés, notamment la refacturation plus importante des contrats et la contribution des établissements au SMS documentation du fait de l'enrichissement de l'offre documentaire.

Exécution des dépenses 2022 (corrigée de la charge supportée par la fondation) :

L'exécution des dépenses (CP) 2022 est de 27 163 089 € et se répartit comme suit :



Exécution des autorisations d'emplois 2022

Le plafond d'autorisations d'emplois comprend l'ensemble des emplois rémunérés par la structure. Il comprend les emplois sous plafond dit « Etat » (Plafond 1) et ceux hors plafond dit « établissement » (Plafond 2). En 2022, le plafond 1 (P1) comprend 65 emplois, le plafond 2 (P2) 72, soit un total de 137 emplois. Pour mémoire, le CA du 16 décembre 2021 avait voté une autorisation d'emplois à 149 (66 en P1 et 84 en P2).

Exécution des dépenses du personnels 2022

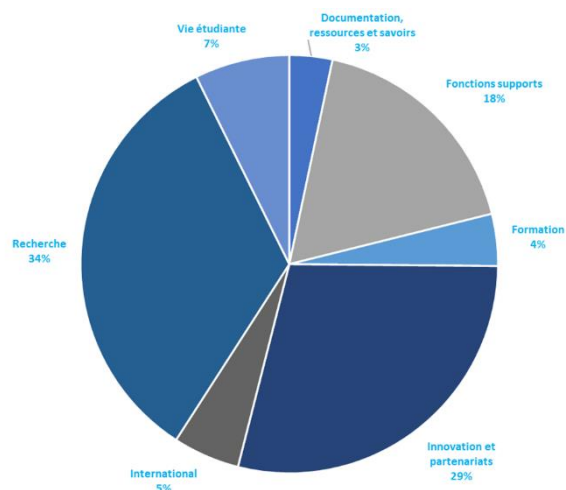
La présentation par poste de dépenses donne le tableau suivant :

	AE = CP	%
Contrats doctoraux	4 965 287 €	45%
Administratifs	4 036 936 €	36%
Enseignements (dont postes)	1 816 160 €	16%
Vacations administratives	115 904 €	1%
Mesures interministerielles	40 128 €	0%
Actions sociales	131 945 €	1%
Total	11 106 361 €	

Conventions

871 conventions sont actives au 1er janvier 2023. Leur nombre a marqué une progression entre 2021 et 2022, avec un passage de 356 pour 47,5M€ en 2021 (dont 30M€ au titre des labex) à 420 pour 19,6M€ en 2022.

Ces conventions se répartissent comme suit :



Situation patrimoniale et évolution des agrégats financiers de 2022

Situation patrimoniale 2022	BR	Exécuté	Exé-BI
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	35 588 029	28 204 642	-7 383 387
Dépenses de personnel (hors prov)	9 936 457	7 136 963	-2 799 494
Dotations aux amortissements	30 000	37 644	7 644
Dotations aux provisions	0	223 584	223 584
TOTAL DEP FCT	45 554 486	35 602 833	-9 951 653
Recettes de fonctionnement	46 206 065	39 277 080	-6 928 985
Reprise sur provisions		277 632	277 632
TOTAL REC FCT	46 206 065	39 554 712	-6 651 353
RESULTAT	651 579	3 951 880	3 300 301
Eléments de CAF	30 000	-16 405	-46 405
Dep INV	507 000	26 647	-480 353
Rec INV		0	0
Variation du fonds de roulement	174 579	3 908 828	3 734 249

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RESULTAT COMPTABLE	57 K€	539 K€	185 K€	705 K€	-1 717 K€	1 552 K€	3 403 K€	5 961 K€	3 952 K€
FONDS DE ROULEMENT	118 K€	622 K€	799 K€	1504 K€	309 K€	1 983 K€	5 106 K€	11 149 K€	15 058 K€
TRESORERIE	1 649 K€	8 738 K€	1 602 K€	2 384 K€	1 575 K€	2 421 K€	6 443 K€	9 930 K€	25 687 K€

Arrêté des comptes 2022

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter les éléments d'exécution de l'exercice 2022 :

- 65 ETP sous plafond et 72 ETP hors plafond
- Autorisations d'engagement : 28 005 514€
- Crédits de paiement : 34 063 089€
- Recettes budgétaires : 47 927 639€
- Solde budgétaire : 13 864 550€



- Variation de trésorerie : 15 757 006€
- Résultat patrimonial : 3 951 663€
- Capacité d'autofinancement : 3 935 259€
- Variation du fonds de roulement : 3 908 649€

L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 au compte du report à nouveau s'élève à un montant de 3 951 663 €.

Les Commissaires aux comptes remercient la direction générale et l'équipe financière pour leur aide dans le déroulement de leur mission, malgré des effectifs manquants. Les travaux menés dans le cadre de leur intervention ont principalement consisté en la revue des cycles comptables suivants : actif immobilisé, créances clients et autres créances, trésorerie, dispositifs pour compte de tiers, capitaux propres, provisions pour risques et charges, dettes fournisseurs et autres dettes, charges et produits d'exploitation.

Les commissaires déclarent avoir pu mener l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de la certification des comptes. L'ensemble des demandes de correction sur les comptes ont été comptabilisées dans les états financiers au 31.12.2022.

Ils formulent une opinion sans réserve sur les comptes clos au 31.12.2022.

Le Président remercie la Directrice générale des Services et ses équipes pour le travail mené, ainsi que les commissaires aux comptes pour leur certification sans réserve.

Les administratrices et administrateurs n'ayant pas de question, il est procédé au vote.

Le compte financier 2022 de l'Université PSL et l'affectation du résultat 2022 sont adoptés à l'unanimité – 6 abstentions.

A2 Ratification de la liste des conventions et des marchés publics 2022

Le Président rappelle que l'ensemble des conventions et des marchés publics passés par l'Université en 2022 a été transmis aux administratrices et administrateurs, comme il est d'usage chaque année. Cet ensemble comprend à la fois les conventions et les marchés publics qui entrent dans la délégation accordée au Président et ceux que cette instance a adoptés. Il est proposé de ratifier l'ensemble.

Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

La ratification de la liste des conventions et des marchés publics 2022 est adoptée à l'unanimité.

A3 Plan de formation collective des personnels 2023 et bilan 2022

Le Président cède la parole à Céline RIVIERE, Responsable de l'accompagnement professionnel des personnels et de l'École interne PSL.

L'école interne est un service mutualisé dédié à la formation continue collective de tous les personnels des établissements participants. Elle a été créée au 1er janvier 2018. 13 établissements y participent.

L'École interne est dotée d'un budget formation de 391,5k€. Ses équipes comprennent 3 postes cofinancés. Ce SMS dispose d'une plateforme d'inscription en ligne. L'offre de formation est aussi bien présentielle que distancielle.

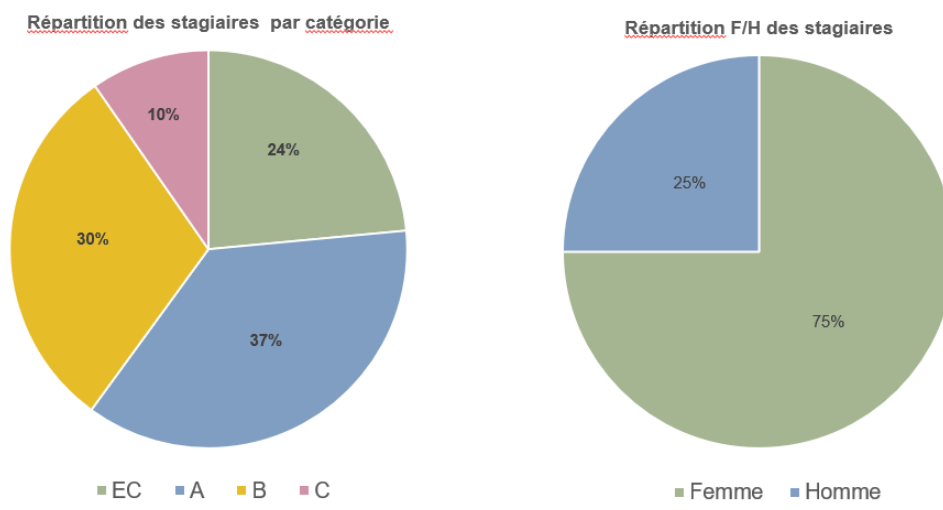
Bilan

274 sessions ont été réalisées en 2022, contre 250 en 2021, soit une augmentation de 10%, ce qui représente un total de 2 220 stagiaires et 14 077 heures suivies.

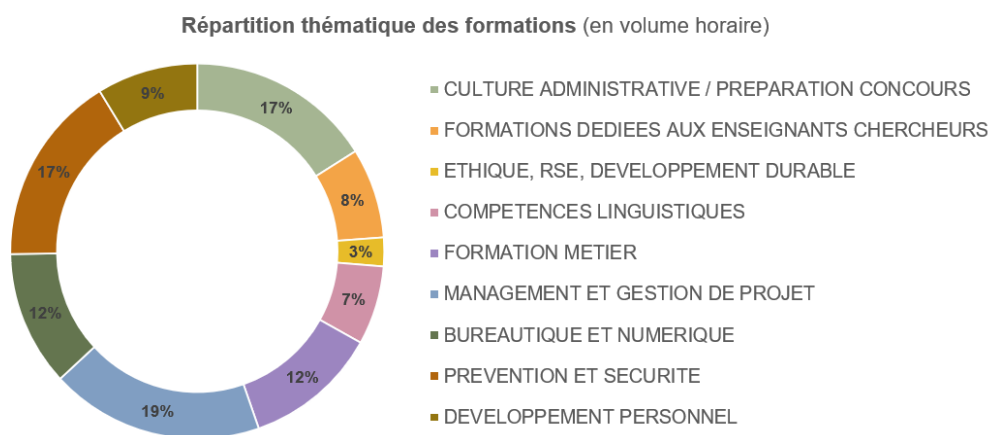
Les formations dispensées entrent en cohérence avec les axes stratégiques du plan de formation PSL et ses stratégies sectorielles :

- Axe 1 : Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial
- Axe 2 : Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail
- Axe 3 : Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et de la recherche.

La répartition des stagiaires par catégorie et par genre s'effectue comme suit :



La répartition thématique des formations en volume horaire s'opère comme suit :



De nouveaux parcours ont été développés : parcours d'accompagnement des pratiques pédagogiques et des usages numériques, parcours pour les chercheurs, enseignants et enseignants chercheurs, parcours pour les assistantes et assistants de formation et gestionnaires pédagogiques.

Le SMS présente les chiffres clés 2022 suivants :

Quelques chiffres clés 2022

 169 personnels formés au secourisme (SST, PSC, Gestes qui sauvent, risques incendie...)	Faciliter le développement des compétences, même à distance avec LinkedIn Learning: 1311 accès activés, 17 221 vidéos visionnées dans leur intégralité, pics en mars et août 2022 Plus de la moitié des apprenants se sont intéressés aux compétences humaines et relationnelles
 35 personnes ont participé à une formation de découverte des services mutualisés et de l'offre de formation de PSL 52 personnes formées sur des sujets RH et en lien avec l'actualité de la Fonction Publique 159 heures dédiées à l'entretien professionnel	 245 agents ont bénéficié d'une préparation aux concours 12 sessions dédiées à la bureautique et à la PAO 342 heures dédiées aux applications de gestion financières et comptables- SIFAC
 67 personnes formées aux enjeux climatiques (fresque du climat, sobriété numérique, atelier 2tonnes) 120 personnes ont participé aux ateliers QVT 1200 h dédiées au développement personnel	 1 séance chaque semaine pour converser en Anglais (English Coffee Break) 41 participants aux cours d'anglais collectifs (5 groupes de niveau) 9 EC pour la rédaction d'article scientifique en anglais 22 stagiaires aux 3 groupes de FLE

La première journée d'accueil de PSL s'est déroulée en 2022. Il s'agit d'un temps dédié à tous les nouveaux personnels des établissements de PSL. Les retours ayant été très positifs, la journée sera reconduite en 2023.

Le plan de formation dédié aux violences, discriminations, harcèlements et à l'égalité professionnelle a concerné 327 stagiaires, pour un volume de 1 309 heures de formation. 84 personnes ont été formées à la prévention des risques psychosociaux, 134 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre les discriminations, 120 personnes à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le réseau des référents formation de l'Ecole interne PSL a été consolidé à partir de la rentrée 2022. Une réunion mensuelle permet de fluidifier les échanges ; une visite des établissements a été mise en place pour une meilleure connaissance des diverses pratiques et des spécificités des environnements de travail. Il est souhaité développer et diffuser les bonnes pratiques.

Plan 2023

Le plan de l'école interne 2023 prévoit au titre de l'axe 1 (*Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial*) :

- De consolider l'offre de formation en Anglais,
- De soutenir l'enseignement du Français Langue Etrangère,
- De donner accès à l'apprentissage des langues rares avec l'ILARA,
- De faciliter l'accueil des étudiants internationaux (sensibilisation pour adopter les comportements facilitateurs en situation interculturelle, présentation des dispositifs, services mutualisés et acteurs PSL mobilisés sur ces questions) et des personnels.

Au titre de l'axe 2 (*Professionaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail*), il est proposé :

- D'accompagner les évolutions liées aux changements organisationnels,
- D'accompagner le déploiement de divers systèmes d'information et la mise en œuvre de l'appel à projet IdÉEs en poursuivant et développant les actions de professionnalisation,
- De développer et renforcer les parcours professionnalisants,
- De faciliter l'intégration des nouveaux personnels de PSL à l'occasion de temps d'accueil dédiés,
- De poursuivre des actions visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les harcèlements,
- De favoriser le développement personnel et la qualité de vie au travail,
- De proposer des actions de sensibilisation pour une université responsable qui s'inscrit dans le cadre du plan Climat-Biodiversité ESR (sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et sociale, ateliers achats responsables...)

Au titre de l'axe 3 (*Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et de la recherche*), il est proposé :

- De poursuivre le parcours de formation à la pédagogie et aux usages numérique ainsi que les formations collectives aux nouveaux outils pédagogiques disponibles ou à venir avec le Centre d'Innovation Pédagogique PSL,
- D'accompagner la mise en œuvre du plan d'action HRS4R,
- De mieux faire connaître les formations aux outils d'encadrement et de gestion dédiées,
- De mettre en place un plan d'action dédié à la médiation scientifique dans le cadre de l'AAP « Science avec et pour la société », avec des actions impulsées par Olivier Dauchot, porteur du partage des savoirs de PSL.

Le Président la remercie pour sa présentation.

Un élu s'interroge sur le faible pourcentage d'hommes qui se forment. La responsable constate que cet écart se répète d'une d'année sur l'autre, sans pouvoir en donner la raison.

Un élu, revenant sur l'axe 3, note l'absence de la problématique « Sciences ouvertes » et plaide en faveur d'une action à l'échelle de PSL. La Responsable du SMS indique qu'un travail sur la science ouverte et les données sera réalisé en avril 2023.

Un élu souligne que la formation aux impacts environnementaux ne doit pas se limiter à la seule sensibilisation : elle doit être conçue de manière pratique et ne doit pas être considérée comme une sous-catégorie de formation. Il prône par ailleurs l'usage d'outils informatiques libres. Il souhaite enfin savoir quels types de formateurs interviennent. La Responsable considère la formation aux impacts environnementaux comme fondamentale : elle s'adresse à tous et est intégrée aux autres catégories. Différents types d'actions sont menées, telles, au mois de mai, les formations aux achats responsables ou bien encore les fresques. Le sujet est abordé lors de la réunion d'accueil des nouveaux personnels. S'agissant des outils numériques, des formations sont proposées tout au long de l'année. S'il y a nécessité d'insister sur tel aspect particulier, le dispositif peut évoluer. Les formateurs sont les personnes les plus compétentes selon les sujets traités ; elles peuvent venir de l'interne, comme parfois de l'externe.

Une élue demande si la formation sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) est ou non obligatoire et si elle s'adresse notamment aux postes d'encadrement comme il est d'usage pour les bureaux des BDE. La Responsable indique ne pas être en mesure de la constituer en obligation. Une sensibilisation systématique est menée lors de la journée d'accueil des personnels. L'élue demande à quel niveau on pourrait rendre de telles formations obligatoires. Pour la Responsable, il conviendrait de mettre en place une politique d'incitation plus qu'une obligation. Le Président propose que le sujet soit abordé avec les chefs d'établissements en Directoire.

Une administratrice souhaite que la formation aux achats responsables soit très pragmatique afin d'accompagner les personnels dans leurs démarches. Elle explique inciter, dans son établissement, les personnes souhaitant passer l'HDR à suivre la formation à l'encadrement doctoral ; les retours sont très positifs. Les sensibilisations contre les violences sexistes et sexuelles ne doivent pas être menées uniquement à la rentrée, mais au fil de l'année. La Responsable indique que tel est le cas. Un administrateur salue le catalogue de l'offre de formations et en souhaite une meilleure promotion dans les établissements. Il déclare avoir rendu la formation sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) obligatoire dans son établissement. Un système de suivi a été mis en place pour relancer les personnes qui n'auraient pas suivi cette formation. Il n'y a pas de sanction.

Un élu en appelle, en tant qu'usager, à la vigilance sur les formations relevant du développement personnel, telle une formation dédiée au *positive thinking*. La Responsable propose de lui faire remonter son expérience avec le titre de la formation et surtout le nom de l'intervenant.

La Vice-présidente Formation informe le Conseil d'administration de la prochaine inscription d'une formation en IA dans l'offre de l'école interne.

Un administrateur souhaite des renseignements sur les formations aux biais cognitifs et propose un bilan sur le sujet. Un autre lui répond que, dans son établissement, chaque comité de sélection fait l'objet préalable d'une présentation sur les biais cognitifs de genre et il est doté d'un référent faisant office de vigie.

Le Président propose de procéder au vote.

Le plan de formation collective des personnels 2023 est adopté à l'unanimité, 8 abstentions.

A4 Plan de sobriété énergétique pour le Grand Etablissement PSL

Le Président rappelle que ce point a été discuté au Conseil d'administration du 15 décembre, il avait été reporté pour faire aboutir la discussion sur la base d'une nouvelle proposition. Il cède la parole à la Directrice Générale des Services qui rappelle que ce plan concerne le Grand Etablissement.

La problématique portait sur les mobilités : il était prévu d'imposer l'usage du train pour tous les voyages inférieurs à 6h. Cette règle posant des difficultés aux personnels du site de Sophia-Antipolis, il était proposé d'abaisser à 4h la prise en charge du transport en train. Dans le cadre de projets internationaux et au-delà de 4h de transport, un agent peut se déplacer autant que de besoin. Pour tout autre motif, un agent ne peut pas faire plus de 2 allers-retours par an en avion, sauf dérogation. Pour PSL Grand Etablissement, le nombre de voyages financés est limité à 2 AR par personnel et il est plafonné à 270 AR/an correspondant à deux fois le nombre d'ETP (135) .

Un élu considère la proposition en deçà de l'urgence climatique. Un aller-retour Paris/New-York équivaut à autant d'émissions de gaz carbonique qu'une année entière de déplacements, chauffage et alimentation. Si aucune limite n'est imposée aux projets internationaux, les accords de Paris ne seront pas respectés. Un aller-retour Paris-Nice en avion est 45 fois plus polluant que le même trajet en TGV. Une autre élue ajoute que la durée complète d'un aller-retour Paris-Nice est plus de l'ordre de 4h00 qu'1h30 sur l'on tient compte du trajet vers l'aéroport et du temps d'enregistrement. Le bilan carbone est cher payé pour un gain de temps somme toute réduit.

Une élue, directrice d'une UMR à Nice, témoigne du sens des responsabilités de ses équipes, qui, lorsque leur agenda le permet, voyagent en train, voire en train de nuit. Reste qu'un Paris-Nice en train prend 5h30 et suppose de devoir passer une nuit à l'hôtel : les agendas ne le permettent pas toujours. Un équilibre doit être trouvé entre la nécessaire limitation et la confiance de l'institution à l'égard des collègues.

Un élu estime qu'il est de la responsabilité des chercheurs de prévoir un minimum de déplacement : il faut faire de la science autrement, en incluant les considérations de bilan énergétique. Ne pas mettre de limitation aux transports internationaux renvoie une mauvaise image.

Une élue met en avant la possibilité d'instaurer des congés écologiques pour ceux qui prennent des moyens de transport alternatifs, sans oublier le recours à la visioconférence.

Un administrateur invite, dans le cas de projets internationaux, à distinguer entre un colloque et un projet pluriannuel. D'un point de vue opérationnel, il estime utile de se fixer un objectif global. La durée supérieure à 4h apparaît peu volontariste et mériterait d'être étayée par une étude d'impact : le texte pourrait être amendé sur ce point. Il approuve en revanche la limite supérieure de 2 allers-retours et demande quelle sera la politique de l'ordonnateur. Il approuve le recours à la visioconférence, dont la pratique a cru depuis la période covid.

Un élu estime que le texte soumis au vote est un juste compromis. On assiste, au niveau national, à une forme d'autocensure et de responsabilité et force est d'admettre la nécessité, pour certains chercheurs, de se rendre 3 ou 4 fois à l'étranger par an. Ces déplacements ne pourraient être remplacés par de la visioconférence. La tendance à vouloir légiférer sur tout risque d'accroître la charge administrative et ralentira les processus.

Un administrateur constate une reconfiguration des modes de travail à l'étranger et point la nécessité de ne pas basculer dans un monde isolé. Il existe des outils de compensation carbone. Il faut responsabiliser et changer les modes de travail, mais ne pas fixer de normes trop rigides.

Un élu, se félicitant du report du débat à l'actuelle séance, en souligne la qualité. Il souhaite s'assurer que le plan s'applique uniquement aux personnels de l'université PSL en tant que telle, mais pas aux établissements-composantes ou si ces derniers se caleront sur cette délibération. Il n'a pas d'objection à voter la proposition soumise aujourd'hui. La communauté académique a compris l'intérêt de la visioconférence pour éviter des déplacements très courts. Les mauvaises habitudes consistant à multiplier les déplacements ponctuels pour faire de l'affichage sont révolues. La tendance est désormais de se concentrer sur de véritables collaborations. Le Président du Sénat académique explique que deux commissions du Sénat (i. e. politique internationale et responsabilité environnementale) travaillent sur le sujet et proposeront des recommandations.

Un administrateur est convaincu par le projet. Il existe, dans son établissement, un conseil environnemental et social. L'une des mesures mises en place a été d'interdire les voyages en avion en deçà de 4 h de train. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation. A priori, les premiers résultats

sont convaincants. Il attire l'attention sur la problématique des iniquités intergénérationnelles : les jeunes et les post-doctorants doivent pouvoir se construire un réseau international. Les quotas doivent être ventilés du côté des cycles de vie des personnels. Les étudiants sont en train de revoir eux-mêmes leurs mobilités. Il confirme, dans son établissement, la volonté de réduire le nombre d'accords internationaux aux partenariats effectifs : les siens ont été divisés par deux. Pour conclure, il convient surtout de penser en termes de méthode : il faut expérimenter, différencier les personnes selon leurs besoins et évaluer.

Un administrateur approuve cette méthode et insiste sur la problématique de la différenciation. Il faut à la fois penser en termes d'équilibre d'ensemble et rendre présent l'enjeu environnemental dans chaque laboratoire, selon les disciplines. La discussion ne fait que commencer.

Une élue note une contradiction sur le nombre d'heures où le recours au train est obligatoire dans le document. La Directrice Générale des Services propose de corriger la coquille relevée et rappelle qu'il s'agit bien de rendre obligatoire le train pour les missions de moins de 4h. Elle rappelle que ce plan concerne uniquement PSL siège – singulièrement la Présidence et les relations internationales, mais pas les chercheurs. Il s'agit de projets globaux avec une répartition au sein de l'établissement. Le plafond actuel tient compte de la prise en charge, par PSL, des allers-retours pour les PhD Tracks dans le cadre du Cofund.

Une élue demande si l'aller-retour en avion est pris en charge par PSL. La Directrice Générale des Services le confirme, à condition de rester en-deçà de deux allers-retours par an. Elle propose de le préciser dans le texte.

Une élue rappelle que ses déplacements se justifient par le désir de ses étudiants d'avoir des cours en présentiel. Si la proposition concerne PSL siège, elle admet qu'elle peut faire jurisprudence dans les établissements-composantes.

Le Président propose de passer au vote, tout en indiquant qu'il s'agit d'une première étape. Il propose qu'un comité soit créé avec un représentant de chaque collège pour voir comment faire avancer ce compromis, et confirme qu'il s'agit d'un plan pour le Grand Etablissement PSL et non pour les établissements-composantes.

Une élue demande un rappel sur le contenu de la délibération soumise au vote. La Directrice Générale des Services propose qu'au-delà de 4h de trajet en train, l'avion soit possible pour 2 allers-retours par an pour toute action différente des projets internationaux (où il n'y a pas de limite). Au-delà, une dérogation est requise. Un plafond de 270 déplacements annuels est instauré basé sur le nombre d'ETP du grand établissement $(135) \times 2$; Elle propose d'enlever la référence à des missions de plusieurs jours.

Une administratrice sans voix délibérative suggère d'inclure dans ce plan une mesure de l'impact écologique qui permettrait d'arbitrer. Elle témoigne que dans son établissement il n'est pas possible de produire une œuvre d'art par teams.

Le Président propose de clore le débat et de procéder au vote, selon la délibération proposée par la Directrice Générale des Services.

Le plan de sobriété énergétique est adopté à la majorité, 7 contre.

A5 Remplacement de Frédéric PACOUD à la Commission de déontologie

Le Président rappelle que l'Université PSL dispose d'une commission de déontologie composée de 4 membres, à parité de femmes et d'hommes et désignés par le CA de l'Université à la majorité simple sur proposition du collège 2 du CA, du Directoire, du Président et du Sénat. L'un de ses membres, Frédéric PACOUD désigné par le CA sur proposition du Directoire, n'est plus en mesure d'honorer cette fonction en raison de nouvelles contraintes professionnelles. Le Directoire, réuni le 21 février dernier, a décidé à l'unanimité de proposer, pour le remplacer, la candidature de M. Joël Monéger, Professeur émérite de droit privé. Son CV a été rendu disponible sur le drive de la séance.

Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

La désignation de Joël Monéger au sein de la commission de déontologie est adoptée à l'unanimité, 3 abstentions.

A6 Remplacement d'Axelle HADDAD au Comité des rémunérations

Le Président rappelle que le comité des rémunérations se compose de 5 administratrices et administrateurs : deux issus du Collège 1 (Michelle BUBENICEK & Frédéric WORMS), deux issus du Collège 2 (Nathalie VIEIRA et Axelle HADDAD) et un issu du Collège 3 (Ronan STEPHAN). Madame Axelle HADDAD ayant démissionné de ses fonctions, il convient qu'un élu la remplace. Le Président demande s'il y a une ou un volontaire pour la remplacer.

Océane MASCARO et Cédric DALMASSO font acte de candidature. Un élu demande que les candidats se présentent.

Elue étudiante, Océane MASCARO se présente à ce comité des rémunérations qui ne comptait auparavant que des enseignants-chercheurs. Elle juge la présence d'étudiants bénéfique.

Maître-assistant, Cédric DALMASSO déclare s'être toujours intéressé à l'enjeu des rémunérations, autour de la tension entre la nécessaire reconnaissance du travail réalisé et l'attractivité et le respect d'un cadre collectif et d'une limite d'un écart de rémunération.

Le Président propose de procéder à un vote à bulletin secret.

Cédric DALMASSO est désigné pour siéger au comité des rémunérations à la majorité (26 voix pour, contre 11 pour Océane MASCARO).

B. Formation et recherche

B2 Conventions de financement de la cohorte 2022 des contrats doctoraux

Le point, à caractère technique, concerne 8 conventions de reversement entre l'Université PSL et des établissements-composantes.

Il est procédé au vote.

Ces conventions de financements sont adoptées à l'unanimité.

B3 Mise à jour du référentiel enseignant-e-s et enseignant-e-s -chercheur-se-s de PSL Grand Etablissement

Le Président précise que ce point concerne la communauté enseignante employée par le Grand Etablissement et non celle qui est employée par les établissements-composantes.

La Directrice Générale des Services informe que deux modifications sont proposées sur le référentiel voté lors du Conseil d'administration du 13 octobre 2022. Il s'agit de l'élaboration et la conception de MOOC et de SPOC, avec une proposition de modulation de service. Elle propose une décharge pour les MOOC évaluée à 50h équivalent TD et, pour les SPOC, une décharge de 25h équivalent TD. Sur la partie animation/encadrement concernant le pilotage scientifique de projet de recherche, il est proposé d'ajouter à l'ensemble des propositions qui avaient faites, la responsabilité et l'animation dans le cadre du projet Excellences (UROP, FABLAB ou les sous-projets d'Excellences) pour 104 heures équivalent TD annuelles majorées de 2,1 points. Le reste du référentiel demeure inchangé.

Un élu demande si des heures dédiées au suivi des MOOC et des SPOC sont prévues. La Directrice Générale des Services répond que ces heures portent sur la conception et le suivi du MOOC et du SPOC sans précision sur la durée.

Le Président propose de procéder au vote.

La mise à jour du référentiel est adoptée à l'unanimité, 1 abstention.

B4 Modalités d'admission et capacités d'accueil 2023-2024 du parcours « Sciences des données, arts et cultures » du CPES de l'Université PSL en partenariat avec le Lycée Louis-le-Grand

Le Président explique que ce point, à caractère technique, est l'occasion de présenter cette nouvelle formation qui ouvrira en septembre 2023.

La Vice-présidente Formation rappelle que PSL est à l'origine du CPES, modèle qui a depuis essaimé dans toutes les régions académiques de France. Le projet présenté est d'étendre le dispositif via un partenariat avec le lycée Louis-Le-Grand, autour d'une formation sur les sciences données, les arts et la culture, avec, à part égales, des mathématiques et de l'informatique d'une part et des sciences humaines et sociales d'autre part : c'est un vrai projet Sciences & Lettres. La

formation sera ouverte à 40 étudiants. Les modalités d'admission seront identiques à celles du CPES actuel.

Un élu se félicite de la création de ce nouveau parcours et s'interroge sur l'articulation entre enseignement et recherche en son sein et ses possibles liens avec ENAMOMA. Il s'agit, répond la Vice-présidente, d'une formation adossée à la recherche. Elle retient la suggestion d'un possible lien entre cette formation et ENAMOMA.

Un élu souhaite savoir si PSL procédera à des recrutements pour assurer cette formation. La Vice-présidente Formation indique que, pour cette année, les enseignements seront principalement effectués par des enseignants de Louis-Le-Grand : le Rectorat prendra en charge leur service. Elle ajoute que 2 CDD de PRAG de mathématiques sont en cours de recrutement, via le CMA IA. Elle espère une augmentation du socle de PSL de la part de la DGESIP. La Directrice Générale des Services informe le conseil d'une prochaine réunion DGESIP et la DGRH pour discuter du plafond d'emploi et rappelle que PSL n'a pas connu de réévaluation de postes depuis 2017 hormis pour les CPJ. Le Président confirme que la demande portera sur des postes complémentaires pérennes.

Un administrateur salue l'arrivée de ce nouveau CPES, qui est très complémentaire de la double licence IA de Dauphine-PSL. Il rappelle que cet établissement mène une politique de lutte contre la précarisation des vacataires, via des recrutements d'enseignants sans mission de recherche lorsqu'ils sont docteurs, CDIsables à terme. Un protocole et un comité des rémunérations ont été mis en place à cet effet. Il souligne que plusieurs établissements de PSL contribuent au CPES à travers la mobilisation d'enseignants chercheurs.

Il est procédé au vote.

Ces modalités d'admission sont adoptées à la majorité, 5 voix contre.

B5 Capacités d'accueil offertes en 2023/24 sur le portail « Mon Master » pour les diplômes nationaux de master de PSL candidatables sur la plateforme (Admissions en M1)

Il s'agit de voter les capacités d'accueil offertes aux diplômes nationaux de master pour la prochaine rentrée. Les capacités d'accueil sont déterminées par les établissements, qui les font remonter. Un tableau récapitule toutes les capacités d'accueil offertes.

Un élu demande si la capacité d'accueil offerte et la capacité d'accueil réelle sont différentes, ce que confirme la Vice-présidente Formation : il convient de distinguer entre le nombre de places d'un master et le nombre de places ouvertes en raison des redoublements ou des étudiants internationaux qui ne s'inscrivent pas via le portail. La capacité d'accueil offerte est celle présente via « Mon master ».

Le Président propose de procéder au vote.

Les capacités d'accueil sont adoptées à l'unanimité.

C. Vie étudiante et responsabilité environnementale

C1 Création d'un Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) de PSL Grand Etablissement

La Vice-présidente Vie étudiante et responsabilité environnementale explique que le FSDIE est un fonds d'aide à la fois social et de développement des projets étudiants. Originellement financé en partie sur les frais d'inscription de chaque étudiant, il fait désormais partie des actions fléchées dans les ressources de la CVEC de chaque établissement. Il a pour but d'encourager le développement d'initiatives de campus par et pour les étudiants, mais aussi de permettre des aides sociales d'urgence directes pour les étudiants.

L'enjeu est de s'aligner sur la Circulaire du 23 mars 2022. Les appels à initiatives étudiantes existaient déjà, mais les commissions vont être davantage structurées et les campagnes d'aides seront organisées selon un calendrier précis. A cette fin, des élections de représentants étudiants se tiendront pour une mise en œuvre à la rentrée. Les commissions d'attribution seront composées à 50% d'étudiants et 50% de personnels. Le point concerne uniquement les formations portées en propre par PSL Grand Etablissement.

Un élu étudiant demande si le vote concernera uniquement les membres de cette commission. La Vice-présidente le confirme et ajoute qu'il y aura l'élection de 4 représentants étudiants.

Un élu déplore le faible nombre d'élus étudiants au sein du Conseil d'administration de l'Université et demande que ce chiffre soit augmenté lors d'une prochaine réforme statutaire. Le Président entend cette demande et propose d'en reparler lors de la réactualisation des statuts.

Une élue regrette que les modalités actuelles des statuts ne permettent pas, dans les fait, de disposer de représentants des CPES et de SMD au CA de l'Université. Le Président partage le constat et invite à le corriger.

Il propose de procéder au vote.

La création du FSDIE de PSL Grand Etablissement est adoptée à l'unanimité.

C2 Convention CROUS-PSL portant mise à disposition des locaux situés rue Mazet Paris 5ème

Le Président explique que la convention a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation des locaux situés au 5, 5bis rue Mazet à Paris 6ème et mis à disposition de l'Université PSL par le Crous de Paris, en vue de l'installation d'un pôle dédié exclusivement à la vie étudiante et de campus de l'Université. Mazet est appelé à devenir le « Mazarine des étudiantes et des étudiants ».

Le service santé, le welcome desk, et les personnels de la vie étudiante s'y installeront de mars à avril. Une double salle sera ouverte aux associations étudiantes. Une personne sera chargée de la programmation et de la coordination du site. L'association Nighthline sera également présente.

Un élu désire connaître les modalités de réservation des salles à Mazet. La Vice-président Vie étudiante et responsabilité environnementale indique que toute une association domiciliée dans un établissement-composante peut réserver une salle.

Un élu constate le succès de PSL dans ses recherches de locaux. Il demande combien de temps PSL entend occuper ses locaux, compte tenu du fait qu'il est possible que son siège rejoigne la montagne Sainte Geneviève. Cette occupation, répond la Directrice Générale des Services, n'est pas transitoire. Un élu note que la convention de 5 ans est reconductible. Elle l'est tacitement, ajoute la Directrice Générale des Services.

Le Président remercie le CROUS de son aide et précise que ces surfaces sont exclusivement réservées à la vie étudiante.

Il est procédé au vote.

La convention est adoptée à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Point sur la création d'un Comité des finances du CA

Le Président donne la parole à l'élue qui avait demandé l'ajout de ce point.

Afin d'harmoniser les pratiques entre PSL et ses établissements, l'élue propose, dans un but de transparence, la création d'un comité qui discute du budget en amont du CA.

Le président rappelle les articles du Règlement intérieur de l'Université PSL :

Article 31

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut constituer en son sein pour une durée inférieure ou égale au mandat du président, des comités thématiques. Un comité des rémunérations est obligatoirement institué.

2-3-2 Création d'un comité

Conformément à l'article 31 des statuts, le conseil d'administration peut constituer en son sein pour une durée inférieure ou égale au mandat du président ou de la présidente, des comités thématiques.

*La création d'un comité doit être proposée à l'ordre du jour par un administrateur directement en début de séance ou par l'intermédiaire du président ou de la présidente de l'université. La décision de création du comité est prise à la **majorité simple**.*

Un comité thématique compte obligatoirement trois administrateurs au minimum et six au maximum et au moins un représentant de chaque collège désigné individuellement à la majorité simple du conseil d'administration.

Le Président rappelle l'existence d'une réunion préparatoire avec les élus et les personnalités qualifiées qui le souhaitent. L'existence d'un nouveau comité dédié permettra de consacrer le temps nécessaire aux sujets budgétaires. Il propose que le comité soit composé de deux personnes par collège. Il ajoute qu'une formation budgétaire pourrait être proposée aux administratrices et administrateurs qui le souhaitent. Afin de laisser le temps aux candidates et candidats de se manifester, il propose d'inscrire ce vote au prochain CA.

Un administrateur demande si ce comité financier va s'intéresser à PSL Grand établissement ou s'il sera l'occasion d'avoir une vision agrégée de l'université.

Le Président propose de procéder par étape. Le seul budget de PSL Grand Etablissement reste relativement opaque à beaucoup d'administrateurs. Formellement, il s'agit d'un comité du Conseil d'administration de l'Université PSL, lequel n'a pas vocation à se prononcer sur les budgets des établissements, mais il peut être utile de s'enquérir du périmètre global pour disposer d'une vue d'ensemble. Un administrateur approuve la proposition et suggère d'avoir une vision consolidée de PSL et de ses établissements, dans la perspective des COMP.

Un administrateur note que le but de ce comité est de comprendre et de préparer les délibérations budgétaires. Une élue demande si ce comité pourra intervenir pendant les Conseils d'administration. Le Président estime que l'échange préalable doit précisément contribuer à l'efficacité des débats au séance.

Un élu note que le Règlement intérieur prévoit entre 3 et 6 membres pour ce comité des finances, il regrette de devoir se limiter à 6. Des discussions, répond le Président, pourront avoir lieu lors de la réécriture du Règlement intérieur, mais il convient de s'en tenir au texte pour l'instant.

Le Président propose de procéder à un vote.

La création d'un comité des finances est validée à l'unanimité.

Point d'avancement de l'acquisition du bâtiment Concordia

La Directrice Générale des Services dresse un point d'étape des lieux. La lettre d'intention a été transmise au représentant du vendeur. Aucune réponse de la part de la Fondation EMERI n'est parvenue depuis, bien qu'elle ait convoqué son CA le 15 mars afin d'examiner les offres.

A la demande d'un élu, la Directrice Générale des Services confirme que la commission du représentant de la fondation (pour mémoire 4% du montant) a été retirée et ce en accord avec l'avocat de la Fondation qui a estimé qu'il n'était pas possible pour le représentant de bénéficier d'une commission comme porteur d'affaires et d'une autre comme mandataire.

En réponse à un administrateur, le Président indique ne pas savoir si d'autres offres ont été déposées et de quel montant. Une certitude demeure : le PLU est contraint, ce qui a une incidence sur le prix.

Un élu demande si PSL et les fondations se portent acquéreurs de la société ou bien du bâtiment lui-même et si l'indivision entre ces personnes morales différentes est prévue. Le sujet mérite d'être anticipé en cas de revente. Le Président indique s'orienter vers une indivision. Il tiendra informé le Conseil d'administration des évolutions.

Le Président remercie les administratrices et administrateurs pour leur mobilisation. Le prochain Conseil d'administration est prévu le 8 juin 2023.